

## Description

Le ou la spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite interviennent lors de litiges consécutifs aux difficultés financières de personnes ou d'entreprises en Suisse. En appliquant le droit suisse, ils doivent concilier, autant que possible, les intérêts des différentes parties (débiteurs, créanciers, tiers). Sur demande et contre émoluments, ils délivrent aussi des extraits des registres attestant la solvabilité des clients.

Leurs principales activités consistent à:

### Poursuite et saisie

- enregistrer les réquisitions de poursuite déposées par les créanciers;
- rédiger le commandement de payer (début de la procédure juridique), le notifier aux débiteurs;
- respecter scrupuleusement les délais légaux;
- enregistrer les éventuelles oppositions des débiteurs à régler la somme réclamée;
- encaisser le règlement de la dette augmenté des frais de la procédure et reverser les montants dus aux créanciers;
- en cas de continuation de la poursuite, exécuter, sur demande des créanciers, la saisie de salaires, d'objets de valeur, de meubles ou d'immeubles appartenant aux débiteurs;
- organiser la vente des biens saisis;
- délivrer des actes de défauts de biens en l'absence d'objets saisissables ou en cas de ventes infructueuses;

### Faillite et vente

- administrer la faillite de sociétés ou de particuliers et la liquidation de successions répudiées (renoncement des héritiers à assumer les dettes d'une personne décédée) prononcées par le juge;
- respecter les étapes de la procédure et les publications officielles, dresser les inventaires et réaliser des ventes de gré à gré ou aux enchères;
- organiser des ventes aux enchères publiques: ventes mobilières (meubles, tableaux, tapis, bijoux, véhicules, etc.) ou immobilières (maisons, appartements, immeubles, terrains, etc.);
- établir des décomptes et rembourser partiellement ou totalement les dettes aux créanciers;
- leur adresser, après liquidation des biens des débiteurs, un acte de défaut de biens pour le montant impayé;
- liquider la faillite dans la forme prévue par la loi et en publier officiellement sa clôture;

### Administration

- établir, contre paiement d'un émoluments, des attestations de solvabilité et répondre aux demandes de renseignements commerciaux formulées par des personnes pouvant faire valoir un intérêt;
- tenir le registre des pactes de réserve de propriété faisant suite à des ventes à crédit;
- encadrer et former le personnel.

### Environnement de travail

Le ou la spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite dirigent une petite équipe et sont en contact avec les créanciers qui les sollicitent. Les équipements informatisés dont ils disposent fournissent des informations sur la situation des clients et permettent une gestion centralisée des affaires. Ils collaborent essentiellement avec les tribunaux, les services administratifs des finances et les professionnels de l'action sociale. Leur temps de travail est régulier mais l'intensité des activités varie en fonction du volume de dossiers à traiter.

## Formation

La formation de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite s'acquiert en emploi dans l'une des orientations suivantes: poursuite pour dettes ou faillite.

### Lieu

- formation à l'interne des Offices des poursuites et faillites du canton de Vaud et exclusivement réservée aux collaborateurs des offices des poursuites et faillites romands.

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/ecoles](http://orientation.ch/ecoles).

### Durée

- 15 mois environ.

### Conditions d'admission à l'examen

- expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine des poursuites pour dettes et des faillites, dont une acquise durant les deux dernières années;
- aucune inscription au casier judiciaire en contradiction avec l'activité professionnelle.

### Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite, avec mention de l'orientation.

### Contenu (branches d'examen)

- procédures LP et leur cadre juridique général spécifiques à l'orientation choisie;
- fondements de la LP et de ses ordonnances, organisation professionnelle et éthique professionnelle;
- organisation de l'Etat;
- comptabilité financière;
- communication, gestion des conflits et direction.

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Autorité
- Impartialité
- Discrétion
- Résistance nerveuse
- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Facilité de rédaction

## Perspectives professionnelles

La plupart des spécialistes en matière de poursuite pour dettes et de faillite sont engagés par les services publics des poursuites et faillites d'un territoire donné (district, arrondissement, canton). L'organisation administrative et géographique de ces offices peut varier d'un canton à l'autre (office unique pour les poursuites et les faillites ou offices séparés).

D'autres débouchés leur sont offerts dans les banques (services des contentieux), les fiduciaires, les services de recouvrement de créances ou encore l'autorité fédérale des marchés financiers (FINMA).

Avec l'expérience, ces professionnels peuvent devenir préposé-e d'un office des poursuites ou d'un office des faillites dans un arrondissement ou dans un canton.

### Perfectionnement

Les spécialistes en matière de poursuite pour dettes et de faillite peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours cantonaux ou intercantonaux annuels et obligatoires dans certains cantons, permettant de s'adapter à l'évolution de la législation;
- diplôme fédéral d'expert-e en conduite organisationnelle;
- bachelor of Science HES en Economie d'entreprise (Business Administration);
- Certificate of Advanced Studies (CAS), Diploma of Advanced Studies (DAS), Master of Advanced Studies (MAS) dans différents domaines de l'économie ou de la finance;
- Executive Master of Business Administration (EMBA);
- etc.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Agent fiduciaire BF/Agente fiduciaire BF
- Avocat/Avocate
- Conseiller financier BF/Conseillère financière BF
- Expert en estimations immobilières BF/Experte en estimations immobilières BF
- Juriste UNI/Juriste UNI
- Notaire/Notaire
- Spécialiste en assurances sociales BF/Specialiste en assurances sociales BF
- Spécialiste en finance et comptabilité BF/Specialiste en finance et comptabilité BF

## Adresses

Schweizerischer Verband Berufsprüfung Betreuung und Konkurs  
Unterstrasse 14  
9001 St-Gall 1  
Tél.: +41 71 224 56 80  
<http://www.betreibung-konkurs.ch>

Section Offices des poursuites et faillites  
Secrétariat général de l'ordre judiciaire vaudois  
Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne Adm cant VD  
Tél.: 021 316 14 15  
<http://www.vd.ch/ojv>